**A149.**

|  |  |
| --- | --- |
| *Ferdinand an Karl.* | *1525 September 1. Tübingen.* |

1. Empfing K’s Briefe vom 25. Juni und 31. Juli. 2. Die Ausrottung des Luthertums nur durch Anwesenheit K’s und ein Generalkonzil möglich. 3. Den Plan betreffs seiner Königswahl hat er geheim gehalten. 4. Begnügt sich an Stelle des mailändischen Salzmonopols mit einer jährlichen Geldentschädigung. 5. Verschiebung des RT’s auf den Martinstag. 6. Rät zur Heirat mit der portugiesischen Prinzessin. 7. Friedensverhandlungen mit Franz I. von Frankreich. Abtretung Burgunds. Möge bei den Verhandlungen seine und des Kgs von Ungarn Interessen wahren. 8. Waffenstillstand. 9. Will in den Frieden mit Venedig einwilligen. 10. Schweizer. 11. Betreffs des burgundischen Prozesses sendet er Abgeordnete. 12. Die Verzögerung der Reise K’s nach Italien. 13. Pescaras Ernennung zum Generalhptm in Italien. 14. Münzangelegenheit. Der junge Gf Salm. 15. Dankt für Erledigung der Sache Sempys und Hemricourts. 16. Hannart. Beglaubigung für Don Pedro de Cordoba. [Nachtrag.] 17. Empfiehlt sich der Gunst K’s.

1. Has received K's letters dated June 25 and July 31. 2. Eradicating Lutheranism will require K's presence and a general council. 3. He has kept the plan to elect F king a secret. 4. Instead of being given the monopoly on salt in Milan, he is willing to accept an annual monetary settlement. 5. Imperial Diet put off until St. Martin's Day. 6. Advises marrying the Princess of Portugal. 7. Marriage alliance with Francis I of France. Yielding Burgundy. Asks K to preserve F's and the King of Hungary's interests during negotiations. 8. Ceasefire. 9. Agrees to peace with Venice. 10. The Swiss. 11. He is sending delegates regarding the trial in Burgundy. 12. K's journey to Italy delayed. 13. Pescara being appointed Captain General in Italy. 14. The matter of the mint. Young Count Salm. 15. Thanks K for having dealt with the matter of Sempy and Hemricourt. 16. Hannart. Accreditation for Don Pedro de Cordoba. [Postscript.] 17. Requests K's favor.

(W) Wien, St.-A. Belgica PA. 7. Original. Papiersiegel. Rückwärts Adresse: A l’empereur monsr.

(W1) Ebenda. Hs. B. 597, 1, S. 47—50. Kopie, offenbar nach dem Konzept. Hiebei ist die Anordnung der letzten sieben Abschnitte eine abweichende, so zwar, daß sie in nachstehender Weise aufeinanderfolgen: 11], 10], 16], 12], 13], 14], 15]. Der Abschnitt 17] fehlt.

Druck: Familienkorrespondenz Bd. 1, Nr. 149, S. 323-326.

1] Monsr,a) je me recommande tres humblement à vostre bonne grace. Monsr, j’ai par le commandador Meneses receu deux voz lettres des 25e de jung et dernier de juillet, ausquelles vous ferai par cestes responce. Et premierement vous mercie, monsr, tres humblement que si amplement m’avez averti de voz affaires.

2] Et quant aux Lutterians, quelque diligence que j’ai faict à les extirper, n’ai peu exploitier grant chose et ne voi autre moyen pour ce faire sinon la presence de Vre Mte avec consille general. Parquoi vous supplie tres humblement prendre l’affaire à cueur et y faire la provision necessaire. Enquoi, monsr, ferez service a dieu, honneur à vous et grant bien au peuple crestien.

3] Quant à entendre à l’election de roi de Rommains en ma personne, veu que vostre advis et bon conseil est d’actendre la venue de Vre Mte pardeça, j’en suis, monsr, pour ma part tres content, advisant Vostred. Mte que nonobstant les lettres, concernant cest affaire que par Meneses m’escripvistes, je n’ai fait à personne vivante mention, si ce n’est à mes privéz conseilliers qui ont veu icelles lettres, combien que par plusieurs privées personnes de la part d’aulcuns electeurs je suis esté requis d’y entendre, ausquelz n’a jamais esté declairé aucune chose.

4] De la distribution du sel le duc de Milan mect tant de condicions en avant que non seullement ni auroie aucune utilité, ni prouffit, mais plustost grant perte et dommaige. Parquoi, pour evicter tant de disputations et que icellui duc puist distribuer led. sel à son plaisir me semble, monsr, qu’il n’y auroit point de mal que me fissies donner par an au lieu de lad. distribucion une raisonnable somme d’argent. Eu quoi vous supplie tres humblement tenir la main et taire dresser cest affaire.

5] La depesche de la diette imperiale arriva, monsr, si tard qu’il a falu prolonguer icelle jusques à la saint Martin, auquel temps à l’aide de dieu je me trouverai pour à mon possible evicter plusieurs practicques que j’entens aucuns font.

6] Touchant le fait de vostre mariaige et le conseil et advis que Vre Mte m’en demande, je vouldroie, monsr, estre si saige que pour vous en savoir bien conseiller. Et combien que je ne le soie, si ne laisserai je à obeir vostre commandement et vous en dire ce qu’il m’en semble qu’est que, consideré leaige de Vre Mte et tous ses affaires, mesmes qu’il n’y a que nous deux, et la disposition de la dame et le peu deaige que a celle d’Angleterre, en nulle façon du monde, devez laisser à vous marier à celle de Portugal et non seullement le vous conseille, ains tres humblement le vous supplie, affin que tant plustost à l’aide de dieu puissez consuir generation qu’est le fruict de mariaige.

7] Quant au fait de la paix avec le roi de France et les moyens qu’il a mis en avant pour parvenir à icelle, il me semble, monsr, soubz vostre correction que à estre quelque peu corrigées, ne sont si hors du chemin qu’il se doive reffuser, mesmement s’il vous restituoit librement et sans aucune condicion la duché de Bourgoingne. A quoi devez, monsr, entendre, puisque s’est vostre origine, et à vostre correction me semble aussi, monsr, que je ne devroie estre oblié en icelle paix, et si autre chose ne se pouoit obtenir à mon prouffit, au moins que je eusse quelque bonne et grosse somme d’argent, part contant et autre part avec le temps, pour survenir aux grandes necessitéz que j’ai tant à cause des guerres passées et presentes comme des debtes qu’ai payé et dois encoires payer de celles que l’empereur, mon feu seigneur et grant-pere, cui dieu perdoint,b) et vous avez fait d’autrepart que icelle roi de France lieve totalement la main du duc de Wirtemberg sans que jamais de lui soit assisté de gens ni d’argent. A quoi vous supplie aussi, monsr, tres humblement penser et y faire tellement que je congnoisse non estre par Vre Mte mis en oubli. Semblablement Vostred. Mte doit avoir souvenance en la conclusion de lad. paix des affaires du roi de Hungrie et les miens et conclure de quelque bonne armée à l’encontre du Turc.

8] L’abstinence de guerre ne sauroit, monsr, estre que bonne, si les choses doivent venir à conclusion de paix, à quoi vous supplie entendre, que autrement seroit à vostre grand dommaige, car il fault que à ceste cause voz gens d’Ytalie se reposent et autres que j’ai pour chastier mes rebelles, lesquelz j’eusse peu employer en France.

9] Quant à ce qu’il plaist à Vre Mte m’ordonner que quant serai requis de vostre ambassadeur à Venise que doive conformer et awouher la paix avec les Veniciens, combien que, comme par plusieurs fois avez, monsr, entendu, j’ai cause de leur demander, choses assez qu’ilz occupent de mon patrimone et que j’esperoie à ceste fois parvenir à icelles et au moyen de Vostred. Mte les recouvrer, neantmoings pour vous obeir et accomplir vostre commandement, nonobstant ce que pourroit estre au contraire, je suis content icelle paix accepter, comme le me mandez.

10] Quant aux Suisses, j’en ferai aussi, monsr, comment il vous plaist le me commandez.

11] Touchant l’affaire de Bourgoingne, j’envoierai, monsr, en brief illec mes commis pour entendre à la composition amiable, comme Vre Mte le m’escript.

12] Du retardement de la venue de Vre Mte en Ytalie, j’en suis, monsr, bien desplaisant et principalement pour ce qu’il me fault si longuement estre privé de vostre presence, mais, puis qu’il ne peult estre autrement, il m’en fault avoir pascience, vous suppliant, monsr, tres humblement pour le grant bien de voz affaires qu’elle soit le plustost que possible sera.

13] Le tiltre de capitaine general en Ytalie qu’avez, monsr, envoyé au marquis de Piscaire me semblec) estre fort bien fait, car il a bien merité envers Vre Mte et vous sçaura rendre bon compte de sa charge.

14] Quant au fait de la monnoye à Nuremberg, ayant eu informacion, en aviserai Vre Mte, à laquelle je supplie que ce que y sera vouloir donner au jesne conte de Salme, car lui et son pere l’ont bien merité envers Vostred. Mte à la battaille de Pavie.

15] Je vous mercie, monsr, tres humblement de la depesehe qu’il vous a pleu faire des pansions du sr de Sempy et Emericourt.

16] Au surplus, monsr, du fait de Hannart, je vous envoie presentement ce qu’ai peu recouvrer. Duquel affaire et autres ai chargé don Pedro de Cordoua, mon grant escuier, vous en parler plus amplement, auquel vous supplie vouloir donner entiere foi et credence etd) avoir en ses affaires pour singulierement recommandé.

Monsr, je suppliee) atantf) le createur qui vous doint bonne vie et longue.

De Tibinguen, ce premier jour de septembre ao 25.

17] Jeg) vous suplie, monsr, l’avoir pour recomendé come à ce lui que est serviteur de nous deux.

Vostre tres humble et tres obeisant frere

Ferdinandus.

1] a) Monsr – grace fehlt in W1.

Hinweis auf A143, A145.

4] Vgl. Nr. A145 [13].

5] Das Aktenpaket, das die kaiserlichen Ausschreibungen an die Stände vom 24. Mai 1525 zu einem RT nach Augsburg für den Michaelistag (29. September) enthielt, gelangte erst am 9. Mai an F’s Adresse und von diesem am 13. an das Reichsregiment. Friedensburg, Zur Vorgeschichte, S. 26.

6] Die englische Prinzessin wurde am 18. Februar 1516 geboren, zählte damals also noch nicht neuneinhalb Jahre.

7] b) cui – perdoint fehlt in W1.

9] Trotzdem bevollmächtigte F eigens in einer Urkunde vom 30. August den Kardinal Campeggi, Dr. Gregor Angrer und Erasmus von Dornberg zur Schlichtung der noch übriggebliebenen Differenzen zwischen ihm und dem Dogen. Vor einigen Jahren sei zwar zu Worms zwischen K und Venedig eine Einigung betreffs der Grenzgebiete gegen Friaul, Istrien, am Karst und gegen Verona und Rovereto hin hergestellt worden, doch seien einige Punkte noch unerledigt. Wien, St.-A. Reichsreg. Ferd. I., Bd. 1, Bl. 23f.

11] S. Nr. A145 [11] und A152.

13] c) in W1 folgt monsr.

15] Durch ein Mandat K’s vom Juni 30. aus Toledo an Mg und den Finanzrat der Niederlande weist K dem Henry de Hemericourt eine jährliche Pension von 300 Livres an. Wien, St-A. Belgica PA. 17. Original.

16] d) et —recommandé fehlt in W1. - e) W1 prie etc. - f) atant – longue fehlt in W1.

17] g) von je an eigenhändig, fehlt in W1.